

LE BÂTISSEUR

Mai 2012

BULLETIN PUBLIÉ PAR LA CSN-CONSTRUCTION DEPUIS 1966



Négos 2013

Sécurité d'emploi,
heures de travail
et conciliation
famille-travail
au sommet
des priorités

À LIRE EN PAGE 4

Renouveler
le syndicalisme
dans l'industrie

Un manifeste
pour lancer
la réflexion

À LIRE EN PAGE 6



LES BUREAUX DE LA CSN-CONSTRUCTION

À votre service partout au Québec



ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

1 800 463-1312

BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉSIE

1 800 463-2762

CÔTE-NORD

819 589-5010

ESTRIE

1 800 463-3629

ÎLES-DE-LA-MADELEINE

418 986-3353

LANAUDIÈRE

1 855 759-6083

LAURENTIDES

1 855 759-6083

MAURICIE-BOIS-FRANCS

1 800 667-7572

MONTÉRÉGIE

1 855 261-0109

MONTRÉAL

514 598-2421

OUTAOUAIS

1 877 643 8723

QUÉBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES

1 800 363-6331

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

1 800 561-9824

www.csnconstruction.qc.ca

www.facebook.com/csnconstruction

Pour vous rendre disponible à l'emploi,
un seul numéro de téléphone partout au Québec :

1 888 598-2044

LE BÂTISSEUR

Publié par la CSN-Construction

Mai 2012

Production

Service des communications
de la CSN

Rédaction

Louis-Serge Houle, Jean-Pierre
Larche, Aldo Miguel Paolinelli

Photographies

Clément Allard, Normand
Blouin, Michel Giroux,
contributions militantes

Conception graphique

Philippe Brochard

Illustration

Alain Reno

Impression

Au Point reprotech

Distribution

Distribution-CSN

Tirage

30 000 exemplaires
P.P. 40064900



2100, boulevard De Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2K 4S1

Téléphone

514 598-2044

Courriel

sec-montreal@csnconstruction.qc.ca



MICHEL GIROUX

Le mot du président

Aldo Miguel PAOLINELLI
PRÉSIDENT DE LA CSN-CONSTRUCTION

Vers une véritable liberté syndicale

L'année 2011 restera dans l'histoire des relations de travail de l'industrie de la construction comme celle qui amorce un virage fondamental vers la véritable liberté syndicale et aussi comme celle où les ouvriers et les ouvrières pourront réellement faire valoir leur droit au travail partout, pour tous.

Il aura fallu des décennies d'interventions pour réussir à retirer le placement syndical des mains de certaines organisations. Ces dernières ont soumis des milliers de travailleuses et de travailleurs aux diktats d'un syndicalisme d'affaires et d'un corporatisme sectaire souvent en association et avec la complicité des employeurs. Au cours de toutes ces années, ces entrepreneurs ont utilisé le placement syndical pour bafouer nos conventions collectives et les normes de santé et de sécurité du travail.

Une nouvelle voie s'ouvre aujourd'hui aux travailleurs. Il est vrai que plusieurs se demandent comment l'embauche se déroulera. Il est bien normal de se poser ces questions. Au cours de tant d'années de syndicalisme affairiste, qui a abondamment profité aux patrons, les ouvriers se sont vus exclus des prises de décisions qui les concernent pourtant et retirer la possibilité de faire valoir franchement leurs droits. Les syndicats d'affaires avec la façon paternaliste qu'ont leur connaît ont toujours fait du syndicalisme un *business*. Leurs représentants l'ont même reconnu publiquement !

Tout ne sera pas réglé pour autant par la seule adoption de la loi 33. Il faudra revenir à la base du syndicalisme et revendiquer des moyens pour faire respecter pleinement nos droits, comme dans les autres secteurs au Québec. À partir de maintenant, les syndicats de la construction devront s'occuper des

vrais problèmes. La sécurité d'emploi ne doit plus être un tabou, ni quelque chose d'illusoire. Il faut commencer à batailler pour que ce soit réel.

Des revendications historiques

Des formules d'ancienneté de chantier doivent être négociées pour l'ensemble des travailleurs, sans discrimination pour aucune spécialité ni aucun métier ; les femmes doivent occuper une place plus grande dans la construction, celle qu'elles méritent ; des mesures de conciliation famille-travail doivent voir le jour dans une industrie qui n'a aucun autre souci de modernité que la technologie, mais rien pour le respect des hommes et des femmes qui y œuvrent et qui créent la richesse par la force de leur travail ; il faut se mettre en action pour obtenir la parité entre les conventions collectives des différents secteurs, notamment lors des périodes de probation en début d'embauche, etc.

Au cours des dernières années, le Québec a traversé des crises successives qui ont mis à mal l'industrie manufacturière et jeté à la rue des milliers de travailleuses et de travailleurs. Ce sont nous, les ouvriers de la construction qui ont eu le fardeau de sortir le système économique de la boue. Nos services publics ont aussi joué un rôle majeur, dans ce contexte, et les investissements publics ont été importants, mais il ne s'agit pas d'autre chose que de l'argent des citoyens. Et les travailleurs de la construction sont aussi des citoyens.

Peu importe où nous plaçons notre regard, les mains des travailleurs de la construction ont façonné les maisons, les routes, les écoles, les hôpitaux, les églises, les théâtres, les barrages, les édifices. Alors, comment

se fait-il qu'une telle précarité de l'emploi leur soit réservée ? Comment se fait-il qu'ils continuent à produire la richesse pour qu'en grande partie les Tony Accurso de ce monde ainsi que leurs partenaires d'affaires et leurs amis au pouvoir continuent de se remplir les poches ?

Les travailleurs de la construction méritent beaucoup mieux que le sort abrutissant qui leur est réservé. « Les travailleurs de la construction ne doivent pas se contenter de miettes, ils doivent avoir la boulangerie au complet », nous disait un camarade.

Les grands syndicats qui ont toujours négocié et signé les conventions collectives depuis les années 1980 sont en grande partie responsables de cette situation, puisqu'ils ont été plus préoccupés de préserver leurs relations privilégiées avec certains groupes patronaux, allant jusqu'à coucher avec les *boss*, comme l'a reconnu dernièrement un haut dirigeant de l'Inter dans les médias !

Il faut que ça change ! Et pour que le changement commence à prendre forme, il faut que les ouvriers de la construction s'impliquent : ça prend une organisation ouvrière démocratique où les seuls maîtres sont les travailleurs. Cette organisation syndicale doit demeurer indépendante des pouvoirs politiques et économiques. Elle doit être transparente. Les travailleurs doivent savoir à quoi servent leurs cotisations syndicales : à des services, à la défense des droits, dont celui de travailler en fonction de ses compétences et non de son allégeance syndicale, et à soutenir leurs revendications.

Échangeons avec nos camarades de travail. Invitons-les à profiter de cette période d'exercice démocratique pour se joindre à la CSN-Construction ! ■

OBJECTIF 2013

Les prochaines négociations doivent nous permettre de progresser

Sécurité d'emploi, horaires de travail, conciliation famille-travail et partage de la richesse sont au sommet des priorités.

Les travaux préparatoires pavant la voie aux prochaines négociations sont fort avancés. Tout au long du printemps, la CSN-Construction a tenu pas moins de 70 assemblées régionales de consultation auprès des membres afin de faciliter leur participation. Les travailleuses et les travailleurs se sont prononcés sur ce qui devrait faire partie des priorités pour la prochaine ronde de négociations. À l'issue de cette première consultation, on peut dire que la fédération aura beaucoup de pain sur la planche afin d'atteindre plusieurs objectifs ambitieux. Rappelons que tous les membres seront consultés de nouveau à l'automne, cette fois sur des propositions concrètes.

Pour réussir toute négociation, il importe, dans un premier temps, de bien évaluer la conjoncture dans laquelle elle se déroulera. Il est important que les revendications que nous mettrons en avant soient réalistes et atteignables. Évidemment, dans leurs déclarations publiques, nos patrons tenteront de miner cette crédibilité. Toutefois, à la table de négociation, les deux parties se baseront sur les faits pour défendre leurs positions respectives et cette conjoncture, elle, est la même pour nous tous !

Dix ans de croissance

L'industrie roule à plein régime depuis une bonne dizaine d'années. En 10 ans, le nombre d'emplois dans la construction, de même que le nombre d'heures travaillées ont presque doublé. Très peu de secteurs économiques au Québec ont connu une telle période d'effervescence. Cette croissance a été observée dans tous les secteurs bien

qu'un léger ralentissement se fasse actuellement sentir dans le secteur résidentiel. Et selon les données de la Commission de la construction du Québec, l'année 2012 s'annonce encore plus florissante.

Partage de la richesse ?

Dans un tel contexte, la situation des travailleuses et des travailleurs de l'industrie s'est-elle améliorée ? Pas vraiment. D'une part, la moyenne des heures travaillées annuellement par ouvrier se situe toujours en-deçà de 1000 heures. C'est dire que

pour plusieurs dizaines de milliers d'ouvriers, l'industrie de la construction ne leur offre toujours pas la possibilité d'y gagner exclusivement leur vie. La raison principale de cette situation est encore aujourd'hui l'absence d'une stratégie de planification des travaux. Le fonctionnement de l'industrie est chaotique et ce sont les travailleuses et les travailleurs au bas de la pyramide qui subissent les conséquences de cette mauvaise planification.

D'autre part, on pourrait s'attendre à ce que les employeurs soient plus exigeants en ce qui a trait à la santé et à la sécurité au travail, alors qu'ils baignent dans l'opulence. Or, l'an dernier, 53 personnes ont été tuées par le travail dans l'industrie – un mort chaque semaine ! Ce sont 20 morts de plus qu'en 2000. Cette situation est inacceptable : la santé et la sécurité doivent être au sommet des priorités dans l'industrie.

Les priorités de la CSN-Construction

Dans ce contexte, les priorités de négociation de la CSN-Construction viseront principalement à permettre aux travailleuses et aux travailleurs de stabiliser davantage leurs revenus et à leur donner plus d'outils pour défendre leur droit de travailler dans des milieux sains et sécuritaires.



Sécurité d'emploi

On dit souvent que l'industrie de la construction n'est pas une industrie comme les autres. C'est vrai. Toutefois, les salarié-es de l'industrie, eux, sont des travailleurs comme les autres. Ainsi, il est anormal que dans notre industrie, syndiquée à 100 %, les ouvriers ne disposent d'aucune sécurité d'emploi. À part quelques articles de convention collective très précis et ciblés, les droits de nos patrons en matière d'embauche et de mises à pied sont absolus. Il y a des manières d'atteindre un tel objectif sans nier la spécificité de l'industrie.

La CSN-Construction a mené ses consultations sur cet enjeu. Pour se donner une sécurité d'emploi, ça prend une ancienneté de chantier par métier et occupation. Ainsi, le premier charpentier-menuisier à se faire embaucher sur un chantier par un entrepreneur devrait être le dernier à être mis à pied. Aussi, la période de probation doit être d'au plus cinq jours pour tout le monde, sur tous les chantiers.

Il ne s'agit pas uniquement d'offrir un peu plus de stabilité aux salarié-es, mais aussi de leur donner des moyens supplémentaires de défendre leurs droits.

On sait qu'en l'absence de toute balise claire sur les mises à pied, certains employeurs abusent des droits des salarié-es en leur imposant des conditions de travail ou de santé et de sécurité qui sont inférieures aux protections contenues dans les conventions collectives. Les travailleurs, souvent, vont craindre les représailles de leur employeur s'ils défendent leurs droits. Les syndicats de la CSN-Construction sont là pour combattre ce cynisme et voir à l'application partout des conventions collectives. Néanmoins, la réalité est que les patrons ont tous les droits en matière d'embauche et de mises à pied et cela ne peut plus durer. Le placement syndical étant maintenant aboli, tout est en place pour civiliser l'industrie par l'entremise des conventions collectives.

Priorité régionale d'embauche

La CSN-Construction veut également réintroduire le principe de la priorité régionale d'embauche dans la convention collective du secteur génie civil et voirie. Dans les trois autres secteurs, les travailleuses et les travailleurs ont une priorité sur les emplois disponibles dans leur région de résidence. Cela permet d'assurer un certain volume de



travail aux ouvriers dans leur région. Ces dispositions ont été retirées de la convention génie civil et voirie, il y a une dizaine d'années, alors que la CSN-Construction n'était pas à la table de négociation. Or on voit aujourd'hui les conséquences de ce geste, par exemple sur la Côte-Nord, en Abitibi et dans plusieurs autres régions, où de nombreux ouvriers au chômage seraient en mesure de faire le travail effectué par des travailleurs venus d'ailleurs.

Horaires de travail

Un autre thème mis en avant par la CSN-Construction concerne les horaires de travail sur les chantiers sans baraquements. Réduire le nombre d'heures de travail par jour aura un effet sur le bilan en matière de santé et de sécurité puisque les statistiques montrent que le risque d'accident augmente avec le nombre d'heures travaillées dans la journée. L'orientation que prend la CSN-Construction est d'adopter des mesures incitatives plutôt que punitives. Ainsi, tout temps travaillé au-delà des huit premières heures d'une journée devrait être automatiquement rémunéré à taux double.

Dans le secteur résidentiel, il faut abolir la pratique des banques d'heures à moins qu'elles respectent le taux double. Ces salarié-es ont droit à la pleine reconnaissance de leurs heures travaillées et de leurs compétences.

Conciliation famille-travail

L'autre chantier que la CSN-Construction propose d'ouvrir vise la conciliation famille-travail. Peut-on introduire dans les conventions certaines conditions qui faciliteraient la tâche

des jeunes parents qui, de plus en plus, souhaitent mieux concilier travail et obligations familiales? De telles dispositions existent dans la plupart des milieux syndiqués. Certains organismes communautaires se spécialisent dans ce type de services de soutien aux familles en entreprise; la fédération croit que de tels services pourraient être offerts aux salarié-es de la construction moyennant une contribution patronale. Cela nous permettra de favoriser encore davantage la présence des femmes dans l'industrie.

Salaires et demandes particulières

Les revendications pécuniaires ne sont pas encore formulées, mais l'objectif poursuivi par la CSN-Construction est clair : s'assurer que les travailleuses et les travailleurs touchent leur juste part de la richesse qu'ils créent par leur travail. Le projet de négociation sera complété par des demandes particulières liées aux différents métiers et occupations.

Changements

Rappelons que la prochaine ronde de négociations se déroulera un peu différemment des précédentes, notamment à la suite des modifications apportées par le gouvernement en décembre dernier. Notons que, dorénavant, toutes les organisations syndicales auront voix au chapitre et qu'une éventuelle entente de principe devra être adoptée par au moins trois des cinq organisations représentant au moins 50 % des travailleurs.

Les conventions collectives s'appliquent à tous les salarié-es, il est donc normal que toutes les organisations syndicales aient voix au chapitre. ■



MANIFESTE

Reconquérir le syndicalisme

Nous sommes conscients que l'image des syndicats de la construction n'est pas toujours des plus reluisantes. Devant des pratiques condamnables, les travailleurs en oublient que toutes les conditions de travail dont ils jouissent sont le résultat de conquêtes réalisées par le mouvement syndical. Cependant, il est clair que certaines pratiques syndicales ont conduit à une certaine dérive du syndicalisme dans la construction. Nous ne pouvons plus le tolérer. C'est pourquoi nous proposons de réfléchir collectivement au type de syndicalisme dont nous avons besoin dans l'industrie. Ce manifeste se veut une première contribution à cette réflexion.

Jamais l'industrie de la construction n'a rapporté autant d'argent aux entrepreneurs que ces dernières années. Pourtant, nous, travailleurs et travailleuses de la construction, demeurons vulnérables, qu'importe notre allégeance syndicale : discrimination, intimidation, perte d'ouvrage et de revenus, insécurité professionnelle, mobilité excessive, incertitude quant aux caisses de retraite, augmentation de la cadence de travail sur les chantiers de même que des accidents de travail, mortels notamment : 32 en 2000, 52 en 2011.

Ces conditions de travail, révoltantes en elles-mêmes, ont des conséquences funestes : détérioration de la qualité de vie, pression sur la famille, endettement chronique qui fait naître le sentiment de ne plus s'appartenir, d'être prisonnier d'un cercle infernal poussant à accepter n'importe quelle condition de travail pourvu qu'on ait le « privilège » d'avoir un emploi, un peu d'argent qui rentre. Jusqu'au jour où on réalise que le travail a pris toute la place : 50 à 60 heures par semaine, multipliées par deux dans un couple. Sans garantie d'une retraite convenable mais de plus en plus tardive... où sont passés notre vie, notre dignité, nos rêves ?

Pourtant, jamais il n'y a eu tant d'heures de travail dans la construction, mais réparties de manière inéquitable : 90 millions en 2000, 156 millions en 2011. L'année 2012 s'annonce plus faste encore. Pourtant, il est fréquent que nous ayons de la difficulté à travailler six mois par année !

Quelle règle prévaut dans l'industrie de la construction ? Maximiser les profits et réduire les dépenses. Comment ? En accélérant l'exécution des travaux et en réduisant la masse salariale. Les méthodes de gestion sont perverses : vous donnez le contrôle du chantier aux syndicats d'affaires, qui tentent de distribuer le travail en exclusivité à certains de leurs membres, discriminant ainsi les autres. Ces travailleurs, vous les faites travailler vite et beaucoup. Ils se disent contents. Mais il y a un prix à payer pour obtenir ce travail, ce privilège : la souplesse et la soumission. Ne pas trop exiger du patron, y aller doucement avec la convention collective, les règles de santé et de sécurité, les heures supplémentaires. Et, surtout, manifester son attachement à son syndicat quand vient le temps de choisir son allégeance. « Si tu veux travailler mon homme, tu sais pour qui voter. » Malheur à celui ou à celle qui dit non à ce chantage.

Pourtant, le pluralisme syndical, ou la liberté syndicale, est un principe inscrit dans la loi du travail (R-20). Pourtant, dans la construction, nous sommes syndiqués à 100 % !

Comment un tel taux de syndicalisation et une telle liberté syndicale peuvent-ils expliquer l'absence de sécurité d'emploi dans un des secteurs les plus prospères de la société québécoise ?

Comment se fait-il qu'obtenir un emploi dans la construction, dans certaines circons-

tances, en soit venu à être perçu comme un privilège et une source de conflits très graves entre les travailleurs, souvent d'un même syndicat ?

Comment expliquer l'absence flagrante des femmes sur les chantiers, alors qu'elles veulent travailler et que leurs compétences sont reconnues ? Pourquoi cette exclusion, plus importante que partout ailleurs au Canada ?

Comment expliquer que, pendant six mois, plusieurs d'entre-nous devons faire souvent faire des journées de 10 à 12 heures à un rythme d'enfer et que le reste de l'année nous soyons trop souvent en chômage ou contraints de nous trouver un autre emploi ?

Comment expliquer le nombre effarant d'accidents de travail dans l'industrie de la construction ?

Comment expliquer la difficulté grandissante dans certaines régions à trouver du travail, alors que s'ouvrent des chantiers ? À qui profite la mobilité provinciale de la main-d'œuvre ?

Au cours de son histoire, la CSN–Construction a répondu à toutes ces questions : le syndicalisme ne s'occupe pas de l'intérêt de ses membres quand il est en affaires, quand il fait du *business*, comme le disent ouvertement certains agents d'affaires.

Nous croyons à la CSN–Construction qu'il faut passer d'un modèle d'affaires à une vision politique et sociale du syndicalisme.

Nous croyons à la CSN–Construction qu'il faut laisser le langage du partenariat aux commis d'État et aux MBA, les Maudits Baveux classe A, comme les appelait Michel Chartrand, et retrouver le langage de la solidarité.



Nous croyons à la CSN–Construction que travailler dans cette industrie ne veut pas dire être enfermé dans les limites d'un chantier. C'est aussi être concerné par le logement, l'alimentation, le temps libre, la santé, l'environnement, le monde, l'éducation, la culture, l'avenir de ses enfants et de ses proches, par le sort des plus démunis. Tous ces domaines exigent une vision politique et ne peuvent pas se réduire à la négociation d'une convention collective.

Nous croyons à la CSN–Construction que l'une des tâches principales du syndicalisme est de défendre sans compromis le droit au travail, exercé dans la dignité et la liberté, en faisant respecter rigoureusement la convention collective et les règles de santé et de sécurité du travail.

Nous croyons à la CSN–Construction que le rôle des organisations syndicales n'est pas de placer les travailleurs en compétition les uns avec les autres, mais de favoriser la solidarité ; solidarité des travailleurs entre eux et avec tous les secteurs de la société.

Nous croyons à la CSN–Construction qu'il est grand temps de reconquérir le syndicalisme et l'esprit de solidarité qui devrait l'animer. Et, plus que jamais, nous croyons que c'est possible.

Montréal, mai 2012 ■



LE 28 AVRIL

De la prévention, partout

Le 28 avril, c'était la Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail. Partout au Québec, dans divers milieux de travail, elle a été soulignée notamment par la tenue d'une minute de silence, à 10 h, le vendredi 27 avril. Cette journée a une valeur particulière dans la construction puisque 53 travailleurs de l'industrie sont morts l'an dernier des suites d'un accident ou d'une maladie professionnelle. Au total, en 2011 au Québec, dans l'ensemble de l'économie, quelque 204 personnes ont été tuées par le travail. L'an dernier, seulement dans la construction, on dénombre pas moins de

7407 cas d'accident ou de maladie reconnus par la CSST. Au delà des chiffres, ce sont des milliers de familles qui sont touchées chaque année par de tels drames. La CSN-Construction a saisi l'occasion pour souligner qu'il est primordial de faire plus de prévention, partout. Ironiquement, la loi prévoit des mécanismes formels de prévention dans tous les milieux de travail, sauf dans la construction, et pourtant, c'est notre industrie qui a le pire bilan à ce chapitre. Le gouvernement a d'ailleurs déposé récemment une révision de la loi qui résout un certain nombre de problèmes dans différents milieux, mais n'introduit pas de changement à la



Le Syndicat de la construction de la Montérégie a tenu une activité de sensibilisation en matinée, aux abords d'un important chantier, à Brossard. Quelques dizaines de travailleurs ont été rencontrés.



Le Syndicat de la construction de Montréal a tenu une manifestation le 28 avril devant les bureaux de l'APCHQ afin de revendiquer des moyens pour assurer la prévention partout. Les militantes et les militants ont installé sur le terrain de l'association patronale quelque 52 silhouettes noires rappelant que l'industrie fauche une vie par semaine.

prévention sur les chantiers. La principale raison est l'opposition patronale. « Malgré un bilan franchement inacceptable en matière de santé et de sécurité au travail, les associations patronales de notre industrie refusent d'étendre à toute l'industrie des mesures simples comme assurer la présence d'un représentant à la prévention sur les chantiers. Pourtant, nous savons que cela permettrait de sauver des vies et de diminuer le nombre de drames qui surviennent et qui touchent des milliers de familles québécoises », a déclaré le président de la CSN-Construction, Aldo Miguel Paolinelli, en point de presse. Nos patrons, particulièrement l'APCHQ, rendent également complexe la mise à jour du code de sécurité, qui en mérite pourtant clairement une. La CSN-Construction et la CSN prévoient plusieurs autres interventions à différents niveaux afin d'obtenir des changements visant la prévention, partout. ■

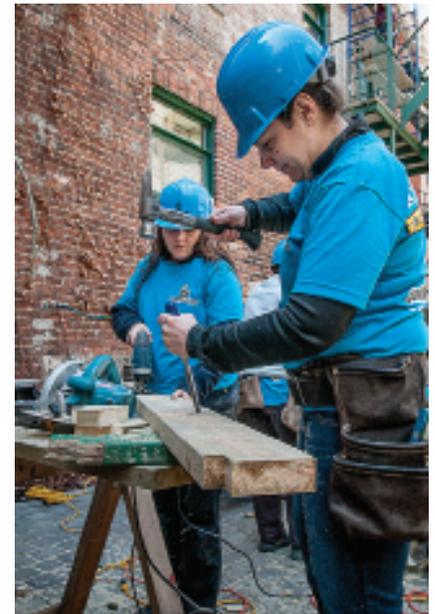
**ATTIRÉ PAR
LE PLAN NORD?
INSCRIVEZ VOTRE DISPONIBILITÉ**

Inscrivez votre disponibilité **au bureau** de la CSN-Construction de votre région ou à **csnconstruction.qc.ca** en fournissant votre curriculum vitae. **Nous communiquerons avec vous par la suite.**



Un coup de pouce solidaire pour les femmes itinérantes

À la suggestion de la représentante en condition féminine du syndicat de Montréal, Karyne Prigent, des travailleuses et des travailleurs ont prêté main forte à l'organisme La Rue des femmes pour la reconstruction des balcons extérieurs de leur édifice principal. La Rue des femmes offrent divers services aux femmes en situation d'itinérance ou vivant de grandes difficultés personnelles. Pour l'occasion, les femmes se sont occupées de l'exécution des travaux pendant que les hommes rassemblaient le matériel, nettoyaient les lieux et passaient le balai. Un beau clin d'œil, n'est-ce pas ? Chapeau ! ■



Travailleuses, organisons-nous !

À l'initiative de militantes de la CSN–Construction, avec le soutien du service de la condition féminine de la CSN, un forum inusité se tiendra à l'automne prochain. Toutes les travailleuses membres de la CSN–Construction seront invitées à se rassembler afin de discuter de leur réalité quotidienne et de dégager certaines orientations qui permettront d'améliorer la présence des femmes sur nos chantiers, et ce, dans un décor des plus accueillants et relaxants !

L'idée de base est de réunir les femmes de toutes les régions, parce qu'il n'existe pas de lieu où elles peuvent ainsi échanger sur leur réalité. Au programme du forum, des activités de formation sur l'histoire de la lutte des femmes en milieu de travail ainsi que sur les différentes lois qui touchent à la discrimination et au harcèlement. Les obligations des employeurs dans l'industrie ainsi que les droits et les recours possibles pour les salariées seront

abordés. Il sera aussi question de conciliation famille–travail.

Un des objectifs de ce forum est de dégager des pistes d'action afin d'améliorer les choses et de faire progresser les mentalités. Une bonne part du forum sera consacrée à discuter et à débattre de telles avenues de progrès. Ces idées alimenteront la réflexion dans les instances de la CSN–Construction, qui milite pour un accès élargi à l'industrie pour les femmes. C'est également une nouvelle étape qui doit mener à la mise en place d'un réseau provincial des femmes de la construction, avec des représentantes dans toutes les régions.

Mesdames, c'est un appel large, impliquez-vous dans votre syndicat afin qu'il vous ressemble davantage et que vos priorités soient mieux défendues !

Vous en profiterez pour relaxer un peu, vous prélasser, marcher en forêt, boire un verre au bord du feu, et ce, en bonne compagnie. C'est un rendez-vous ! ■

Femmes non traditionnelles sur Facebook

Créée et animée par une militante de la CSN–Construction, Karyne Prigent, la page Facebook <https://www.facebook.com/femmesnontraditionnelles> est un lieu d'échange unique sur la réalité des femmes dans des milieux de travail non traditionnels.



NOUS! Un premier mai teinté de rouge

La CSN–Construction était bien représentée à Montréal pour la marche de la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs, le premier mai. Cette année, les organisations syndicales et populaires appelaient à la mobilisation sur le thème *NOUS!*. Ce NOUS fait référence aux travailleuses et aux travailleurs québécois, aux chômeuses, chômeurs, étudiantes et étudiants qui formons l'écrasante majorité de la population et qui subissons, paradoxalement, les lourds effets de décisions prises par les élites économiques, déconnectées des enjeux bien réels que nous vivons au quotidien. Après avoir poussé notre éco-

nomie au bord du gouffre en misant tout dans l'économie casino, c'est à NOUS qu'ils demandent de payer les pots cassés. En sabrant les services publics et nos programmes sociaux. En libéralisant le marché du travail. En s'attaquant à nos syndicats et aux autres groupes organisés. En nous taxant davantage, en nous imposant la logique inéquitable de l'utilisateur-payeur. Bien entendu, cette année, le 1^{er} mai était marqué par la grève étudiante, puisque plus de 170 000 étudiantes et étudiants des cégeps et des universités étaient en grève pour protester contre une augmentation de 75 % des droits de scolarité universitaire. ■

Pour de nouveaux logements sociaux

Quelques militantes et militants CSN de la construction de Montréal ont répondu à l'appel du Comité logement Rosemont et du FRAPRU afin de revendiquer la construction de nouveaux logements sociaux dans le quartier Rosemont, à Montréal. Aux côtés d'une cinquantaine d'autres citoyennes et citoyens, ils ont réclamé un terrain vierge et y ont installé symboliquement un grand panneau annonçant qu'il était dorénavant

réservé pour la construction de logements sociaux. Pour le président de la CSN–Construction, Aldo Miguel Paolinelli, la construction de logements sociaux est le meilleur moyen de contrer les effets néfastes de la spéculation qui font en sorte d'augmenter fortement le coût des loyers ainsi que le prix des maisons et des condos. « On ne construit plus que des condos à Montréal. Les travailleuses et les travailleurs qui les construisent, souvent, n'auront jamais les moyens d'y loger leurs familles. Il faut que nos gouvernements investissent davantage dans les logements sociaux afin d'assurer à plus de gens de pouvoir s'offrir un logis sain et sécuritaire. » Selon le Comité logement Rosemont, quelque 1300 familles sont en attente d'un logement social dans l'arrondissement. À la suite de cette action surprise, le maire de l'arrondissement, François W. Croteau, a dit partager ces préoccupations et a indiqué que son administration entendait faire ce qu'il se doit pour protéger ce terrain vague contre la spéculation immobilière et qu'il refuserait sa vente à un promoteur privé ou un changement de vocation. ■



La CSN–Construction, solidaire de la cause étudiante

Plusieurs militants de la CSN–Construction ont pris part aux mobilisations en appui aux étudiantes et aux étudiants qui ont fait la grève ce printemps afin de combattre la hausse de leurs droits de scolarité à l'université. La CSN–Construction a donné son appui moral à cette lutte contre le gouvernement Charest qui vise à assurer que les études supérieures demeureront accessibles à tous au Québec. C'est l'un des moyens les plus efficaces de garantir une répartition des richesses dans notre société. Après tout, ces étudiants, ce sont nos fils et nos filles, et ils se battent, comme nous, pour un monde meilleur. ■



NOUVEAU SYSTÈME DE RÉFÉRENCE DE MAIN-D'ŒUVRE

Le comité de transition a terminé ses travaux

Le comité de transition a complété ses travaux, comme prévu, en avril. Ses recommandations doivent maintenant être soumises à la ministre du Travail, qui adoptera ensuite le règlement en vue de la mise en œuvre du nouveau système de référence de main-d'œuvre, sous la responsabilité de la Commission de la construction du Québec (CCQ), au plus tard le 2 décembre prochain.

La CSN-Construction jugera en temps et lieu le règlement. Celui-ci devrait reprendre les conclusions du comité de transition où siégeaient les représentants patronaux, la CSN-Construction, la CSD-Construction et le SQC. La CSN-Construction a choisi de participer à ces travaux parce que cela lui a permis, d'une part, d'y défendre un point de vue syndical et les droits des travailleuses et des travailleurs, puis, d'autre part, de bien connaître les rouages du nouveau système afin de pouvoir bien servir ses membres en recherche d'emploi.

La CSN-Construction y a défendu quatre principes :

- l'absence de toute forme de discrimination ;
- la priorité régionale dans l'accès à l'emploi ;
- la priorité pour les travailleurs disponibles à l'emploi ;
- un meilleur accès pour les femmes.

Le nouveau système fera en sorte de limiter grandement la discrimination contre les travailleuses et les travailleurs, notamment en fonction de leur allégeance syndicale. Les syndicats pourront toujours proposer leurs

membres aux employeurs en recherche de main-d'œuvre, mais cela se fera dorénavant par l'entremise de la CCQ. Lorsqu'ils auront des besoins de main-d'œuvre, les employeurs recevront deux listes. Une liste sera émise

directement par la CCQ à partir de critères qui ont été discutés au comité de transition. De leur côté, les syndicats pourront référer leurs membres en fonction de leurs propres critères sur une autre liste, qui sera également envoyée par la CCQ. L'allégeance syndicale des ouvriers n'apparaîtra pas sur ces listes. Celles-ci permettront d'assurer un fonctionnement optimal du système afin de répondre de façon fiable aux besoins des employeurs tout en permettant aux syndicats de bien défendre leurs membres.

La CSN-Construction commence à se préparer en vue de ce nouveau système. Elle a d'ailleurs contacté la plupart de ses membres au cours des dernières semaines afin de s'assurer que toutes ses listes sont à jour et que tous les travailleurs en recherche d'emploi sont bien inscrits auprès de la CCQ. Cette inscription sera une obligation, à compter de décembre 2012, pour être référé. Afin d'être bien servis, la CSN-Construction invite ses membres à informer tant la CCQ que leur syndicat régional lorsqu'ils souhaitent se rendre disponibles. ■



CONCOURS LA BONNE PLACE POUR GAGNER UN IPAD

Le 16 janvier dernier avait lieu le tirage du concours « **SSQauto, la bonne place pour gagner un iPad** ». Celui-ci était réservé aux membres de la CSN-Construction et offrait la chance de gagner un iPad. M. Stéphane Bergeron de Richelieu s'est mérité le grand prix.




M. David Fortier, directeur principal - Développement et qualité chez SSQauto, M. Louis-Sébastien Houle, coordonnateur de l'équipe des salariés de CSN-Construction, M. Stéphane Bergeron, M. Alito Miguel Paolinelli, président de la CSN-Construction et Mme Sonia Mailhot, conseillère en assurances de groupes chez SSQauto.

En tant que membre de la CSN-Construction, vous bénéficiez d'un rabais de 18% en assurance auto et de 10% en assurance habitation.

1 866 SSQAUTO

7 7 7 7 8 6 6

SSQauto.com/groupe



Les valeurs à la bonne place

BÂTIS DROITS

**Pour des nouvelles fondations
dans l'industrie**



**Depuis 1924, la CEN-Construction
s'est montrée fidèle à ses valeurs
de démocratie, de justice, d'équité,
de combativité et de pluralisme.**

**Nous sommes bâtis droits.
Travaillons ensemble, solidaires,
pour protéger nos droits,
notre santé et notre sécurité, partout.**

www.cenconstruction.qc.ca

